



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 25 janvier 2010***  
**D - 20100016**

***Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Musée d'Aquitaine. Convention de Dépôt-Vente d'un Catalogue pendant l'Exposition Civilisations Anciennes de l'Anatolie Antique organisée du 18 février au 18 juin 2010. Signature. Tarifs. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition « Civilisations anciennes de l'Anatolie antique » qui aura lieu au musée d'Aquitaine du 18 février au 18 juin 2010, le musée d'Aquitaine a souhaité mettre en dépôt-vente pendant la durée de l'exposition le livre de :

- Jacques des Courtils « Civilisations oubliées de l'Anatolie antique (titre provisoire). Prix de vente public de 20 € l'unité.

L'éditeur, les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB), consentira sur le prix H.T. de 18.96 € une remise de 35 % (6.64 €), soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 12.32 € H.T.

Une convention stipulant les obligations des deux parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à appliquer ce tarif
- à signer ce document.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

# **CONVENTION**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
Reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

Les Presses Universitaires de Bordeaux – représentées par la Directrice Madame Bernadette Rigal-Cellard – Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Domaine universitaire – 33607 Pessac

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention :**

Dans le cadre de l'exposition « Civilisations anciennes de l'Anatolie antique » organisée au Musée d'Aquitaine du 18 février au 18 juin 2010, les Presses Universitaires de Bordeaux ont proposé un dépôt-vente du livre de Jacques des Courtils « Civilisations oubliées de l'Anatolie antique » (titre provisoire) au Musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition.

## **ARTICLE 2 : Obligations des Presses Universitaires de Bordeaux :**

Les Presses Universitaires de Bordeaux mettront en dépôt au Musée d'Aquitaine 10 exemplaires du livre (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 20 € l'unité. L'éditeur consentira sur le prix H.T. 18,96 € une remise de 35 % soit : 6.64 €, soit un prix d'achat pour le Musée d'Aquitaine de 12.32 € H.T.

## **ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine :**

Le Musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir mensuellement aux Presses Universitaires de Bordeaux un état des ventes.

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le Musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

## **ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention :**

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.  
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

**ARTICLE 5 : Résiliation de la convention :**

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ces obligations. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

**ARTICLE 6 : Compétence Juridictionnelle :**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 7 : Election de domicile :**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour les Presses Universitaires de Bordeaux – Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Domaine universitaire – 33607 Pessac.

Fait en quatre exemplaires  
A Bordeaux, le

P/ le Maire de Bordeaux	P/les Presses Universitaires de Bordeaux
L'Adjoint au Maire Dominique DUCASSOU	La Directrice Bernadette RIGAL-CELLARD